



André et Steve Desnoyers
Ferme A & L Desnoyers inc.
Récipiendaire Prix Transfert de ferme
2022 de Sollio Groupe Coopératif.

Prix 20 ans
établissement et
transfert de ferme

FCARA
LE FONDS COOPÉRATIF
D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE

**Tremplin
pour la
jeunesse
agricole**
présenté par
Desjardins

UNIAG COOPÉRATIVE SOUTIENT LA JEUNESSE

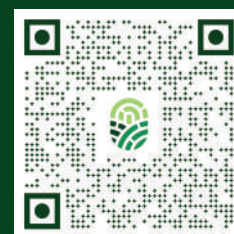
UniaG Coopérative porte une grande importance au soutien de la relève, et le démontre à travers plusieurs programmes et bourses. Ces initiatives témoignent l'engagement de la coopérative à contribuer à la pérennité de l'agriculture locale.

PRIX ÉTABLISSEMENT ET TRANSFERT DE FERME

Ferme A & L Desnoyers inc., grande gagnante de la catégorie Transfert de ferme

Le secret du Transfert de la Ferme A & L Desnoyers : l'implication et le dévouement de Steve qui reprend les rênes de l'entreprise familiale où il travaille depuis qu'il est tout petit et qui a été construite par son arrière-grand-père! Laissez-vous transporter par l'histoire familiale de ce membre d'UniaG Coopérative.

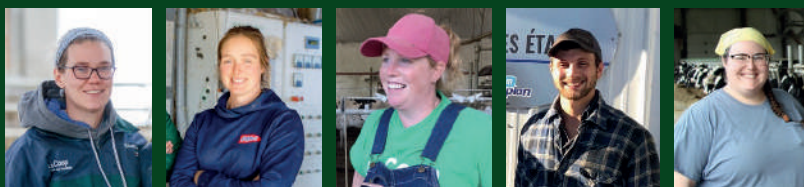
Depuis plus de 20 ans, le Prix établissement et transfert de ferme met en valeur des producteurs et des productrices du réseau ayant réussi avec succès le transfert ou le démarrage d'une entreprise agricole tout en assurant la pérennité et l'équité de toutes les parties prenantes.



Voir la vidéo

FONDS COOPÉRATIF D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE (FCARA)

Ce programme, divisé en deux volets et d'une durée de trois ans, est administré par nos coopératives membres. Il permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles membres de notre réseau coopératif de bénéficier d'un soutien financier avec la collaboration du Mouvement Desjardins, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.



Jenna Soesbergen, Lydie Blanchard, Amanda Lukassen, Samuel Grégoire et Valérie Quesnel

TREMPLIN POUR LA JEUNESSE AGRICOLE PRÉSENTÉ PAR DESJARDINS

Le Tremplin pour la jeunesse agricole présenté par Desjardins est un programme qui vise à former, outiller et soutenir financièrement 20 jeunes entrepreneurs agricoles de 40 ans et moins dans leur projet d'établissement ou de reprenariat.

Les lauréats ont la chance de prendre part à un parcours de formation et de réseautage, en plus de recevoir une **bourse de 15 000 \$** pour le financement de leur projet d'établissement ou de reprise de l'entreprise agricole dans laquelle ils œuvrent.



Anne Ammerlaan, Ferme
Ammerlaan Bio Logique Inc.



Jenna Soesbergen,
Ferme Soesbergen Inc.



Emmanuel Brisson
Ferme Bri-Mer Inc.



FAITS SAILLANTS

Uniag Coopérative



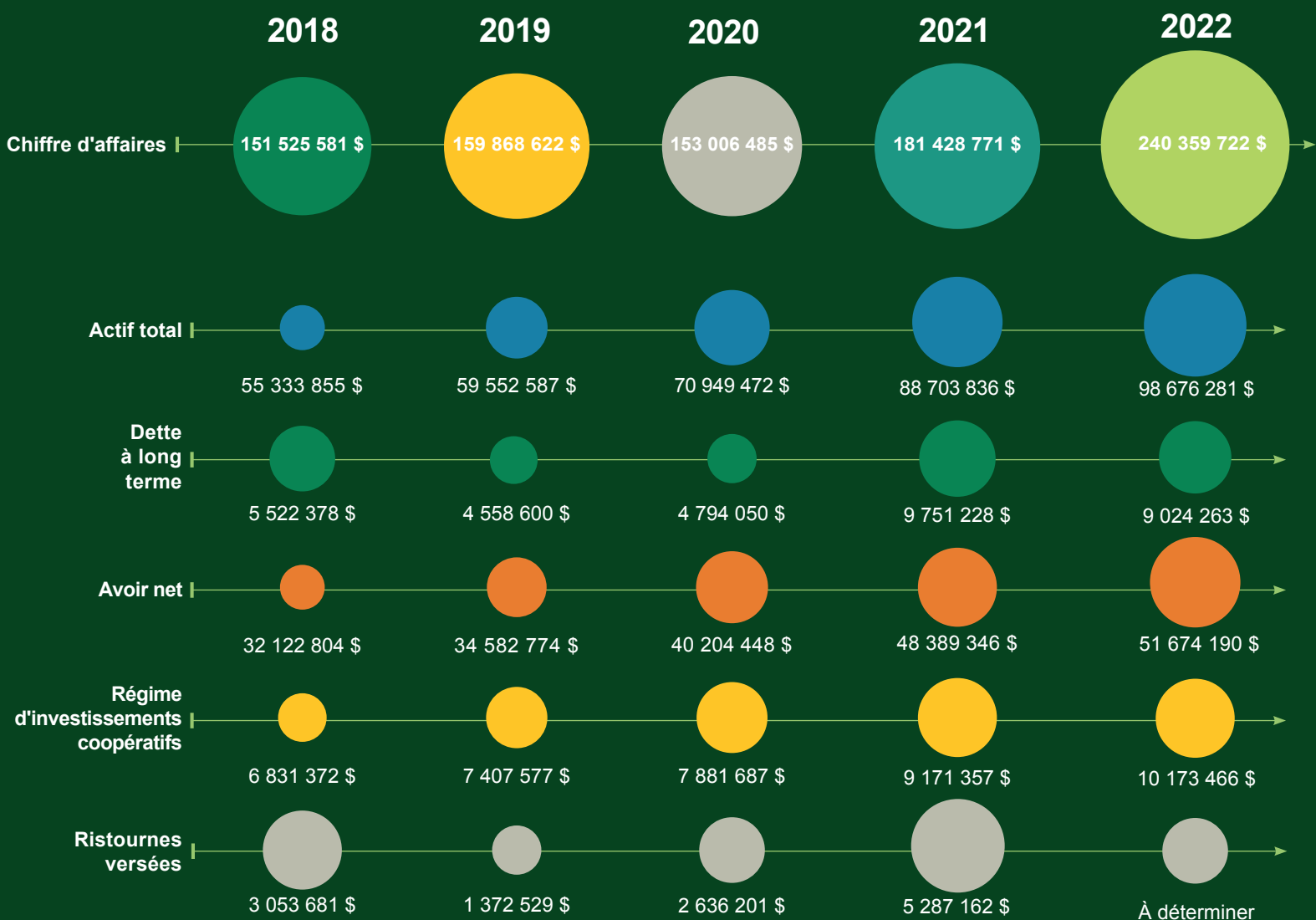
924
sociétaires

48
associés

433
auxiliaires
particuliers

77
auxiliaires
entreprises

135
employés
en 2022



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



DANIEL GUÉRIN
MRC Jardins-de-Napierville
Administrateur depuis 2002
Production maraîchère
Daniel.Guerin@uniag.coop



JEAN BISSONNETTE
MRC Vaudreuil-Soulanges
Administrateur depuis 2001
1^{er} Vice-Président
Production laitière et grandes cultures
Jean.Bissonnette@uniag.coop



POSTE VACANT
Maraîcher



MARC QUESNEL
Ontario
Administrateur depuis 1995
Production laitière et grandes cultures
Marc.Quesnel@uniag.coop



ÉRIC GRATTON
Non sectoriel
Administrateur depuis 2009
Production laitière et grandes cultures
Eric.Gratton@uniag.coop



SYLVAIN BRAULT
MRC Beauharnois-Salaberry
Administrateur depuis 2006
Président
Production laitière et grandes cultures
Sylvain.Brault@uniag.coop



MANON PERRAS
Non sectoriel
Administratrice depuis 2019
Production laitière et grandes cultures
Manon.Perras@uniag.coop



JEAN-PIERRE LAVIGNE
Ontario
Administrateur depuis 2007
Production laitière et grandes cultures
Jean-Pierre.Lavigne@uniag.coop



JENNA SOESBERGEN
MRC Haut-St-Laurent
Administratrice depuis 2019
Production laitière et grandes cultures
Jenna.Soesbergen@uniag.coop



GABRIEL VAN WINDEN
MRC Jardins-de-Napierville
Administrateur depuis 2020
Production maraîchère
Gabriel.VanWinden@uniag.coop



HUGO LANDRY
MRC Haut-Richelieu et MRC Roussillon
Administrateur depuis 2015
2^{ème} Vice-Président
Production laitière et grandes cultures
Hugo.Landry@uniag.coop



SYLVAIN BRAULT
Président

MOT DU PRÉSIDENT

Voilà déjà une sixième année d'histoire complétée pour Uniag sous sa forme actuelle.

Avec la pandémie des trois dernières années, qui semble s'estomper, s'amènent des nouveaux défis et nouvelles réalités que notre coopérative est prête à affronter. La force et l'attractivité de notre regroupement nous a permis, au cours des dernières années, d'attirer d'excellents gestionnaires qui ont bonifié nos divers secteurs. Afin de faire face aux nouveaux défis concernant la main-d'œuvre, l'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt, il faut un amalgame de réflexions, de prises de décisions et d'actions par des gens de qualité et dévoués. C'est ce travail collaboratif qui nous permet de maintenir une offre de service exemplaire et concurrentielle jour après jour. Ce rapport annuel nous permet de prendre le temps de remercier et féliciter sincèrement l'ensemble de nos employés, œuvrant dans notre coopérative et ses filiales, pour leur excellent travail au cours de la dernière année.

En plus des défis énumérés précédemment auxquels doivent faire face la majorité des entreprises aujourd'hui, deux enjeux supplémentaires se sont présentés à nous au cours de la dernière année. Le premier fut la crise d'approvisionnement de l'engrais. Le climat géopolitique à travers le monde impacte plus que jamais nos entreprises locales; il suffit de regarder les conséquences de la gestion du dossier Huawei par le gouvernement canadien sur la filière des viandes de

EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET POUR LE MIEUX!

Sollio Groupe Coopératif pour le constater... La décision de la Russie d'envahir l'Ukraine l'hiver dernier a aussi entraîné des répercussions locales au niveau de l'approvisionnement de nos engrais. Le premier enjeu a tout d'abord été de s'assurer que les précieux bateaux contenant l'engrais puissent être acheminés localement à temps pour les semis. Puis il a fallu décider qui devait payer la fameuse taxe imposée par le gouvernement canadien sur ces tonnes d'engrais. Je tiens à souligner le courage et la ténacité des administrateurs du conseil d'administration d'Uniag qui ont veillé à ce que les contrats d'achats d'engrais effectués par nos membres et clients avant le conflit soient respectés et qu'aucune taxe supplémentaire, pouvant affecter leur rentabilité ou leur compétitivité, ne leur soit facturée. Les administrateurs étaient conscients de l'impact financier de leur décision sur les résultats financiers de la coopérative, mais il était primordial pour eux de faire respecter les contrats signés; c'était une question de confiance et d'intégrité. Lorsque l'on parle de différenciation coopérative, nous avons eu l'occasion d'en faire la preuve!

Le deuxième défi auquel la coopérative a eu à faire face en 2022 a été la transition à la direction générale d'Uniag. En effet après quatre années à la barre de la coopérative, Jean-Sébastien Leblanc nous annonçait en avril dernier qu'il allait accomplir de nouveaux défis auprès de notre coopérative voisine, Agiska. Je tiens tout d'abord à souligner l'apport considérable de Jean-Sébastien dans l'histoire d'Uniag.

Arrivé en 2018, seulement une année après la fusion de nos trois coopératives, il a réussi par sa simplicité, sa rigueur, son intelligence et sa clairvoyance à démontrer aux employés et aux membres le potentiel immense de notre fusion. Ses quatre années à la tête d'Uniag ont été un véritable succès et je tiens à le remercier pour son passage chez nous! Entre le départ de Jean-Sébastien en juin et l'arrivée de notre nouveau directeur général, Sylvain Boyer, à la fin du mois d'août, il y a eu un intérim à

assurer et je m'en voudrais de ne pas le souligner. Je tiens à remercier nos gestionnaires qui se sont levés et ont mis la main à la pâte afin que nos activités quotidiennes puissent continuer à se dérouler le plus normalement possible, pendant le processus de remplacement. Merci beaucoup aux personnes concernées, votre aide a été très appréciée!

Et finalement, j'aimerais mentionner quelques mots sur l'arrivée de notre nouveau directeur général, Sylvain Boyer. Nous connaissions déjà les grandes qualités de Sylvain par son historique à l'intérieur et l'extérieur du réseau coopératif. Son amour de l'agriculture, sa capacité à rallier les gens à sa cause et son sens du développement correspondent parfaitement à notre vision pour les prochaines années. Après seulement six mois, nous constatons que son influence se fait grandement sentir! Au nom du conseil d'administration et des membres, nous lui souhaitons officiellement la bienvenue.

Comme notre directeur général présentera plus spécifiquement les résultats de nos secteurs d'activité dans son rapport, j'aimerais m'attarder davantage au volet associatif de l'organisation. Malgré la pandémie, la dernière année fut tout de même favorable à l'organisation de divers rassemblements. L'événement marquant de notre volet associatif fut sûrement le Défi Vélo de Sollio que nous avons accueilli au mois d'août dernier. La grande participation de nos employés et des gens à travers le réseau a permis de faire un don de 99 000 \$ à trois organismes communautaires de la région, une très grande réussite!

Deux autres événements majeurs ayant pour but de rassembler nos membres ont aussi connu beaucoup de succès dans la dernière année. Tout d'abord, la journée au Parc Safari organisée pour nos membres et employés a attiré plus de 135 personnes sous une belle température ensoleillée en juillet dernier. Plus tard en décembre, nos quatre dîners des Fêtes ont attiré plus de 330 personnes. Les producteurs sont venus se souhaiter de bons vœux directement aux fermes de quatre membres de la coopérative. Nous tenons d'ailleurs à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité! J'aime aussi rappeler que bon an, mal an, ce sont environ 25 000 \$ qui sont remis annuellement en dons et commandites à travers notre territoire, ce qui est loin d'être négligeable!

Un bel honneur pour notre coopérative a aussi rejailli en 2022 par le succès d'un de ses membres, soit la ferme A&L Desnoyers de St-Albert en Ontario qui a remporté

le Prix transfert de ferme du réseau de Sollio Groupe Coopératif. Fait encore plus gratifiant pour Uniag : quatre fermes au cours des cinq dernières années ont réussi à se rendre ou remporter la finale de ce concours se déroulant dans tout le réseau! Félicitations à la ferme A&L Desnoyers pour cette belle réussite!

Depuis deux ans, nous vous parlons aussi de plus en plus de responsabilité d'entreprise. Cette initiative a pour but de développer une entreprise pérenne pouvant répondre à ses besoins sans compromettre les aspirations des générations futures. En décembre dernier, dans une grande démonstration d'inter coopération, la coopérative Nutrinor a généreusement accueilli quelques administrateurs et employés d'Uniag Coopérative et de Novago Coopérative. Ce séjour de trois jours nous a permis d'en apprendre davantage sur leur démarche de développement durable et ainsi faire bénéficier leur expertise de plus de 20 ans à nos membres. Le voyage a été extrêmement profitable à tous et devrait nous permettre de mettre sur pied des initiatives intéressantes au cours des prochaines années.

En terminant, je voudrais vous annoncer que cette assemblée annuelle sera la dernière que j'animerai en tant que président. Après neuf années en poste, il est maintenant temps pour moi de laisser ma place à un autre président qui pourra amener sa touche aux destinées d'Uniag. J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration pour leur confiance envers moi ainsi que leur travail de grande qualité qu'ils accomplissent dans leurs fonctions, et ce même s'ils sont déjà très occupés avec leur propre entreprise. Je pense qu'il est important pour nos membres de s'impliquer et d'assister à la vie de votre coopérative. Cette touche nous différenciera toujours des entreprises privées et nous assurera d'être un fournisseur vraiment à l'écoute et à la recherche de la prospérité de nos fermes. J'aimerais aussi remercier encore une fois l'ensemble des employés d'Uniag et de nos filiales pour leur dévouement et leur excellent travail au cours de la dernière année, le succès de notre entreprise y est directement relié! Un merci spécial aussi à Sylvain Boyer pour son excellent travail et sa bonne coopération avec le conseil d'administration. J'aimerais finalement remercier l'ensemble de nos membres et clients pour votre confiance en nous impliquant dans les opérations de votre entreprise. Sachez que vous pourrez toujours compter sur Uniag Coopérative pour atteindre vos objectifs de performance et de rentabilité.



Sylvain Brault
Président



IMPLICATION DES ADMINISTRATEURS



Conseil d'administration d'Uniag Coopérative: 8 réunions ordinaires et 4 réunions extraordinaires depuis l'AGA du 29 mars 2022.

5
rencontres

Comité exécutif: M. Sylvain Brault, M. Jean Bissonnette, M. Marc Quesnel et M. Hugo Landry.

Mandat : Le comité exécutif joue un rôle de porte-parole du Conseil d'administration, puisqu'il :

- est une entité d'enlignement rapide entre les réunions du conseil d'administration ;
- prend le pouls des sujets urgents avant leurs présentations devant le conseil ;
- adresse l'évolution des questions pour lesquelles le maintien de l'extrême confidentialité est une préoccupation primordiale ;
- agit à titre de comité pour les ressources humaines ;
- est décisionnel lors de mandats particuliers délégués par le C. A.

4
rencontres

Comité audit : M. Jean-Pierre Lavigne (président), M. Daniel Guerin, M. Gabriel Van Winden, M. Jean Bissonnette et Mme Manon Perras.

Mandat : Le comité d'audit, finances et gestion de risques s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

4
rencontres

Comité gouvernance : M. Hugo Landry (président), M. Jean-Pierre Lavigne, M. Marc Quesnel, M. Sylvain Brault et M. Jean Bissonnette.

Mandat : Le comité de gouvernance, éthique et vie coopérative s'intéresse aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et des comités ainsi qu'à l'évaluation des performances. Dans son volet « vie coopérative », il s'intéresse notamment à la relation avec les membres et au maintien d'une gouvernance de proximité.

2
rencontres

Comité de protection : Mme Jenna Soesbergen (présidente), M. Éric Gratton, M. Daniel Guerin et M. Sylvain Brault.

Mandat : Le mandat du comité est d'assurer le suivi de notre politique environnementale ainsi que le respect des lois et règlements en matière d'environnement. Il s'assure également d'avoir de bonnes couvertures d'assurance biens et responsabilité, chapeauter le volet RSE (responsabilité sociale d'entreprise) et de veiller à la cybersécurité de l'organisation ainsi qu'au suivi de la politique d'absentéisme et de santé, sécurité.

4
rencontres ordinaires



Conseil d'administration du Partenariat régional avec Sollio Agriculture: M. Sylvain Brault (président), Mme Jenna Soesbergen, M. Marc Quesnel et chez Sollio Agriculture M. Casper Kaastra, M. Simon Baillargeon et M. David Arsenau.

5
rencontres extraordinaires

Nous avons également deux administrateurs qui siègent sur d'autres conseils d'administration du réseau.



LE COMITÉ DE DIRECTION



ÉMILIE MORIN-ROY, AGR.
Directrice des opérations
21 ans de service



ISABELLE FAILLE, CPA, CA
Directrice des finances
et de l'administration
20 ans de service



LYSANNE DAVID
Directrice des communications
et secrétaire générale
4 ans de service



SYLVAIN BOYER
Directeur général
25 ans de service



MARIE-PHILIP BRISSON, AGR.
Directrice des ventes, secteur animal
5 ans de service



AKIM SOULÉ, AGR., MBA
Directeur des ventes, secteur végétal
14 ans de service



MAUDE GAILLARDETZ, CRIA
Directrice des ressources humaines
Première année de service



DOMINIC BÉLANGER, AGR.
Développement des affaires
19 ans de service

RAPPORT DE GESTION



Sylvain Boyer
Directeur général

Mot du directeur général

La dernière année aura sans contredit été marquée par un changement de garde à la direction générale de votre coopérative, et c'est avec un immense plaisir que je me suis joint à l'équipe d'Uniag en août 2022. Pour moi, il s'agit d'un retour dans ce grand réseau qui m'a fait grandir au fil des années. Depuis mon passage sur les bancs de l'Institut de technologie agroalimentaire, j'ai eu le privilège d'occuper différents postes qui m'ont donné une solide expertise et connaissance pour me préparer à ce nouveau défi. Les résultats des dernières années ayant été très bons pour la coop, je suis très enthousiaste en voyant ce qui se pointe pour le futur d'Uniag. Maintenant, six ans après la fusion et une période de consolidation, nous amorçons un virage pour nous positionner comme leader régional qui saura servir ses membres pour encore de nombreuses années. Nous entamons d'ailleurs un exercice de planification stratégique avec le conseil d'administration dans le but de bien structurer les investissements nécessaires pour répondre à vos besoins futurs.

Depuis mon entrée en poste, je me considère choyé de pouvoir travailler avec un comité de gestion de très grande qualité. Une équipe qui a de l'expérience et qui a à cœur le succès des membres et de la coopérative. Comme le dit l'adage : « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! » C'est dans cet esprit, avec le travail d'équipe et la complémentarité des individus que je compte faire rayonner Uniag Coopérative.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des résultats de chacun des secteurs d'activités de l'entreprise. Pour les opérations agricoles laitières et végétales, nous avons eu à faire face à plusieurs défis du marché en plus de nous adapter à de nouvelles façons de faire, puisqu'il s'agit d'une première année en partenariat avec Sollio Agriculture.

Sylvain Boyer
Directeur général





Sollio & Uniag
Agriculture coopérative

ANIMAL

Pour le secteur des productions animales, les ventes ont atteint un sommet en 2022 avec 19,7 millions \$, une augmentation importante de 12,2 % sur l'année précédente. La dernière année aura été marquée par une hausse marquée du coût des intrants et des coûts de transport, ce qui n'a pas empêché une légère croissance de nos volumes de ventes, de l'ordre de 3 %.

L'équipe terrain en production laitière a su travailler de belle façon pour maintenir une stabilité au niveau du nombre de clients malgré la diminution constante du nombre de fermes. Notre secteur laitier se démarque à travers le réseau Sollio par les performances de nos clients sur le plan technico-économique. Malgré l'augmentation du prix des intrants servant à l'alimentation des troupeaux, les marges dégagées pour chaque kilogramme de gras produit se sont grandement améliorées.

VÉGÉTAL

Pour notre département de productions végétales, les ventes totales ont connu une augmentation d'un peu plus de 13 millions \$ pour se situer à 36,5 millions \$ en 2022. La hausse du prix des engrais (sans compter la taxe imposée sur les engrais en provenance de la Russie) a eu un impact considérable sur les prix de ventes globales des fertilisants qui se sont situés pratiquement au double de l'année 2021. Les volumes ont, quant à eux, connu une très légère diminution, ce qui est très satisfaisant compte tenu du contexte. À la suite de la décision du conseil d'administration de ne pas « refiler » la surtaxe fédérale de 35 % pour honorer les contrats de nos clients, la rentabilité de cette activité a été diminuée. Nous sommes maintenant à l'étape de finaliser l'étude de nos besoins pour bien répondre à notre clientèle de la façon la plus efficace possible.

Au niveau des ventes de semences, l'association avec Maizex continue d'être bénéfique. Nous évaluons une augmentation des superficies couvertes de l'ordre de 12 % pour la dernière année. L'équipe des productions végétales a par ailleurs organisé plusieurs journées parcelles à travers le territoire à l'automne pour démontrer la qualité des produits offerts dans le maïs et le soya. Pour ce qui est de la protection des cultures, nos ventes ont augmenté de 1,8 million \$ avec des percées significatives chez de la nouvelle clientèle. La stabilité de l'équipe nous a certainement aidée à continuer notre progression sur l'ensemble du territoire.

Uniag continue également d'offrir des services spécialisés qui sont en ligne avec des objectifs d'agriculture durable. Par exemple, l'application d'engrais à taux variable a connu une forte progression et nous visons toujours plus haut dans ce secteur. Notre offre de service pour les Plan Agroenvironnemental de Fertilisation (PAEF) fait également partie des services offerts, en Ontario comme au Québec.

Récipiendaire du prix de La Coop numérique de l'année en 2021, notre équipe a participé à d'autres formations et nous avons également tenu des sessions avec des groupes de clients sur « La ferme intelligente » et AgConnexion. La connectivité numérique est importante pour le futur de l'agriculture et nous voulons être reconnus comme des leaders en ce domaine.

GRAINS

La commercialisation se fait via Sollio & Grains Québec depuis 2021. Le marché a connu beaucoup de turbulences depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine avec des hausses de prix importantes. La rentabilité de ce secteur a été affectée par la volatilité des marchés et les coûts de transports en 2022. Les volumes transigés sur le territoire d'Uniag sont en augmentation avec un peu plus de 287 000 tonnes métriques et 120,6 millions \$ de ventes.

Nous avons cessé les opérations de micronisation du soya à St-Albert au courant de l'exercice financier 2022. Ceci a amené une migration entre l'utilisation de micro-soya vers l'utilisation de suppléments protéiques adaptés. Le démantèlement des installations sera complété d'ici l'été 2023.

DÉTAIL

Dans nos sept quincailleries, les ventes ont atteint 17 millions \$ en 2022 par rapport à 15,7 millions \$ en 2021. Cette augmentation de 8 % est supérieure au taux d'inflation. Les plus importantes augmentations proviennent des magasins de Napierville et Ste-Martine. La marge brute s'est accrue de 353 000 \$ et contribue à l'amélioration du bénéfice net. Évidemment, les enjeux de main-d'œuvre représentent un défi pour ce secteur d'activité.

Pour ce qui est de la station d'essence et dépanneur de St-Louis-de-Gonzague, les ventes ont connu une augmentation de 23 % pour atteindre 8,2 millions \$. Pour l'année 2023, nous avons prévu un réaménagement du magasin pour offrir une meilleure expérience client et une meilleure visibilité sur les produits offerts.

NORSECO

Notre filiale de Laval, œuvrant dans la production et la vente de semences et produits horticoles, a enregistré des ventes de 37,9 millions \$ pour l'exercice financier de 2022. Il s'agit d'une diminution de 5,1 % après l'année record de 2021. L'après-pandémie aura eu un impact sur les ventes postales pour la gamme de produits W.H. Perron. L'instabilité entourant le taux de change a aussi exercé une influence sur le marché. Les marges se sont resserrées, mais la rentabilité de l'entreprise est encore très bonne. Chez la clientèle maraîchère d'Uniag, les ventes de semences Norseco sont de l'ordre de 14,3 millions \$.

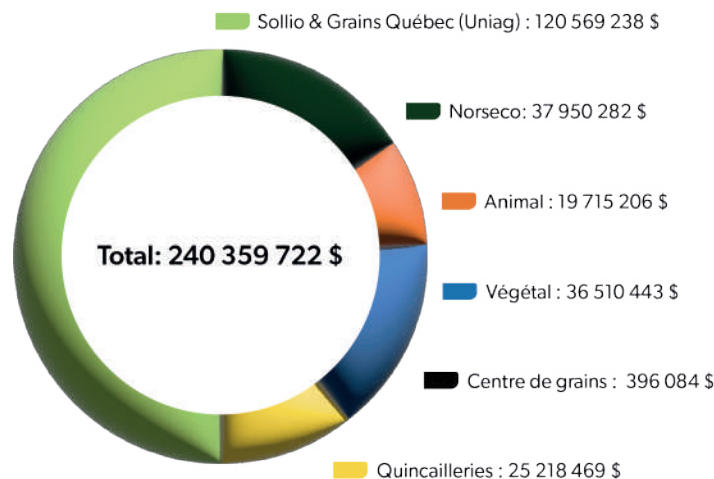
CORPORATIF

Depuis le début du dernier exercice financier, l'équipe administrative a redoublé d'ardeur pour intégrer la nouvelle réalité d'opérer le partenariat agricole. Ces changements ont impacté ce qui se fait dans le « back office » et nous sommes très reconnaissants pour le travail accompli sans nuire au quotidien entre les clients et la coop. Nous avons également continué d'être très présents sur les réseaux sociaux et dans la communauté, notamment en soulignant le 5e anniversaire de la fusion. Sur le plan des technologies de l'information, nous avons fait quelques adaptations en conformité à la Loi 25 et avons renforcé notre degré de cybersécurité.

La vie associative de votre coopérative, comme décrit par votre président dans son texte, est d'une importance capitale. Votre excellente participation aux différentes activités de votre coop témoigne de l'engagement que vous avez envers elle et représente une motivation pour les employés à continuer à se surpasser pour répondre à vos besoins.

D'autres activités de mobilisation se feront dans la prochaine année pour garder une proximité entre les membres, le conseil d'administration et les employés. Notre engagement dans la communauté agricole et para-agricole se poursuivra également et il en est de même avec nos relations avec les différents partenaires du milieu.

Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons débuté une mise à jour de la planification stratégique pour nous projeter dans le futur. Le but est de faire en sorte d'aider nos membres au fil des années à produire de façon efficace et rentable pour assurer la pérennité de leurs entreprises dans une agriculture responsable. Pour y parvenir, nous pourrions compter sur une équipe d'experts-conseils de haut niveau. Je voudrais en profiter pour souligner l'excellence de notre équipe qui a récolté de nombreuses nominations au sein du réseau Sollio lors du dernier rendez-vous annuel des experts-conseils.



EN CONCLUSION

Le chiffre d'affaires total de la coopérative a franchi le cap des 240 millions \$ lors de l'exercice financier 2022 avec un excédent de 6,1 millions \$. Après une année 2021 que l'on peut qualifier d'exceptionnelle, Uniag Coopérative est toujours en excellente situation financière avec un actif qui est passé de 88,7 millions \$ à 98,7 millions \$. Bien que la hausse des taux d'intérêt depuis la fin de l'année financière 2022 aura un impact sur les opérations de 2023, nous serons en mesure de bien tirer notre épingle du jeu.

En terminant, je voudrais remercier sincèrement chacun des 135 employés travaillant au quotidien chez Uniag au service des membres et clients. Bien que plusieurs d'entre eux travaillent dans l'ombre, leur apport est drôlement important pour l'atteinte des résultats.

Merci au conseil d'administration pour la confiance à mon endroit et spécialement notre président sortant, Sylvain Brault pour tout le travail qu'il aura accompli avec passion pour l'ensemble des membres. Depuis mon entrée chez Uniag, j'ai pu apprécier ce qu'il fait et constater tout le temps et l'énergie à traiter les différents dossiers de votre coopérative. Et finalement, merci à tous les membres d'Uniag pour la confiance manifestée en utilisant les produits et services offerts par votre coopérative. Sans votre support, rien ne serait possible.

UNE ÉQUIPE QUI TRAVAILLE POUR VOUS



Chaque année, des employés d'Uniag Coopérative s'illustrent par leur performance, leur dévouement à la coopérative et leur travail d'équipe. En voici quelques-uns qui ont été reconnus en 2022.

Productions animales



Simon-Pierre Loïselle, T.P.

Expert-conseil de l'année dans la catégorie Goliath
Finaliste catégorie expert-conseil de l'année - ruminants



François Jacques, T.P.

Expert-conseil de Yireh Farms et Ferme Top, deux
fermes avec plus de 3,00 kg de composantes combinés

Productions végétales



Félicitations à **Marc Rochette** qui a
remporté les mérites de l'expert-conseil
de l'année en productions végétales.



Félicitations à **Philippe Landry, T.P.**
gagnant du prix de la Révélation de l'année,
productions végétales.



Le gagnant de la Bottine d'or 2022
est **Daniel Ranger**, gérant du
Agrizone de St-Isidore.

Productions maraîchères



Félicitations à **Paul Laberge, agr.**
gagnant du prix de la Révélation de
l'année, productions maraîchères.



Félicitations à **Christian Provençal, agr.**,
à titre de finaliste dans la catégorie
expert-conseil de l'année - horticole.



Nouveau Prix de la bienveillance

Kelley Allen, expert en productions
végétales en Ontario, est le tout premier
récipiendaire du Prix de la bienveillance
en guise de reconnaissance pour son
implication hors du commun.

Vie ASSOCIATIVE

Nous sommes heureux de faire valoir l'esprit associatif.
Voici un retour sur les activités de l'année 2022.

► Défi Sollio & la Fête estivale d'Uniag

Le 20 août dernier se tenaient le Défi Sollio ainsi que la Fête estivale d'Uniag Coopérative avec une édition spéciale qui marquait le 100e anniversaire de Sollio Groupe Coopératif! Au total 200 employés du réseau, producteurs membres et leurs familles ont profité de cette belle journée à Ormstown, en Montérégie. Cette expérience unique a permis d'amasser une somme de 99 000 \$ séparée équitablement entre trois organismes qui apportent leur soutien à la communauté : Sourire Sans Fin, Le Phare Enfants et Familles et Centraide de l'Est de l'Ontario.



► Journée au Parc Safari

Uniag Coopérative a eu le plaisir d'inviter les membres et les employés à profiter d'une journée familiale le dimanche 3 juillet dernier, au célèbre Parc Safari! Ce sont plus de 135 personnes qui ont saisi l'opportunité de se réunir et profiter de la journée ensoleillée.



► Dîners des Fêtes

Entre le 9 et 14 décembre 2022, nous nous sommes réunis pour un repas en formule camion de rue. Nous voulons remercier chaleureusement nos hôtes:

- Jean Bissonnette et Élyse Gendron, Ferme Val-Bisson, Saint-Polycarpe, QC
- Gabriel Van Winden, Ferme Delfland, Napierville, QC
- Ashley Cameron, Ferme Ashley Cameron, Ormstown, QC
- Denis Latour, Ferme Herménie, Saint-Albert, ON



► La semaine de la coopération 2022

Pour la Semaine de la coopération, à l'occasion du cinquième anniversaire depuis la fusion ayant donné naissance à Uniag Coopérative, tous étaient invités à se remémorer et partager leurs bons souvenirs coopératifs. En contrepartie des 175 commentaires, mentions et partages cumulés tout au long de la semaine, la coopérative a remis un don de 350 \$ à Au Cœur des Familles Agricoles et un second du même montant à l'Association canadienne pour la santé mentale en Ontario.

► Forum féminin 2022

Les 110 participantes du Forum coopératif féminin étaient ravies de se réunir à l'Hôtel Rive Gauche de Beloeil le mardi 5 avril 2022 pour la douzième édition. Membres agricultrices, employées et amies d'Agiska Coopérative, Covris Coopérative et Uniag Coopérative y ont pris part avec un bel enthousiasme. Pour témoigner son soutien à la cause, le comité organisateur du Forum coopératif féminin a remis un don de 550 \$ à Aphasie Québec. Merci de votre participation.



Responsabilité sociale d'entreprise

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est la pratique par laquelle la Coopérative intègre les préoccupations sociales et environnementales dans nos activités commerciales. Cela signifie que nous prenons en compte l'impact de nos actions sur la société et l'environnement, et nous cherchons à contribuer au bien-être de la communauté et à la protection de l'environnement.

Voici un aperçu des initiatives d'Uniag Coopérative pour l'année 2022.

Dons et commandites

Uniag est fière de s'engager activement dans la communauté et de soutenir diverses causes à travers des dons et des commandites. Nous avons contribué à plusieurs initiatives locales. En 2022, nous avons remis 25 000 \$ à diverses activités agricoles, initiatives pour la relève et des organismes et événements locaux.



Voyage Nutrinor

Nutrinor a accueilli des dirigeants et administrateurs d'Uniag Coopérative et Novago Coopérative dans le but de partager ses réalisations, ses engagements, ses objectifs et perspectives d'avenir en matière de développement durable. Au menu : présentations, échanges, visites de fermes, témoignages, consultations et reconnaissance avec plusieurs producteurs et productrices agricoles adhérents au Pacte agricole durable Nutrinor (PADN). Un séjour fort inspirant qui nourrit notre réflexion et nos démarches pour les prochaines années.



Démarche carboneutralité

À travers la promotion de la compensation des émissions de gaz à effet de serre, Uniag souhaite devenir une force de changement pour aider les producteurs à atteindre la carboneutralité. La Coopérative a organisé des webinaires et des présentations dans ce sens. Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter M. Dominic Bélanger à dominic.belanger@uniag.coop.



Rapport de l'auditeur indépendant

Ferme M. Landry Inc.
Napierville, QC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
UNIAG COOPÉRATIVE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **UNIAG COOPÉRATIVE** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2022, et les états consolidés des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 octobre 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LLG CPA inc.¹

Saint-Rémi, le 15 février 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A129101

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

UNIAG COOPÉRATIVE
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2022

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	240 359 722 \$	181 428 771 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS (annexe A)	<u>221 768 079</u>	<u>155 939 883</u>
EXCÉDENT BRUT	<u>18 591 643</u>	<u>25 488 888</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'exploitation et de vente	7 919 651	12 713 180
Frais d'administration	3 385 795	3 655 656
Intérêts sur parts privilégiées	297 992	278 491
Intérêts sur la dette à long terme	283 677	153 675
Intérêts et frais bancaires	196 246	205 036
Revenus d'intérêts	(579 610)	(246 178)
Amortissement des immobilisations corporelles	480 387	851 674
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	8 092	-
Amortissement des actifs incorporels	<u>6 240</u>	<u>-</u>
	<u>11 998 470</u>	<u>17 611 534</u>
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	<u>6 593 173</u>	<u>7 877 354</u>
AUTRES PRODUITS		
Ristournes - Sollio Groupe Coopératif	-	1 745 336
Ristournes - autres	4 070	5 842
Dividendes	7 443	16 835
Distribution de capital de sociétés en commandite	188 046	93 751
Gain (perte) non matérialisé(e) sur instruments financiers dérivés	(100 254)	271 948
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	15 459	53 295
Gain sur cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	977 844	1 434 082
Subventions gouvernementales	<u>-</u>	<u>261 015</u>
	<u>1 092 608</u>	<u>3 882 104</u>
EXCÉDENT AVANT IMPÔTS SUR LES FILIALES	<u>7 685 781</u>	<u>11 759 458</u>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles	1 464 358	1 823 467
Futurs	<u>117 781</u>	<u>127 379</u>
	<u>1 582 139</u>	<u>1 950 846</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>6 103 642 \$</u>	<u>9 808 612 \$</u>
RÉPARTITION DE L'EXERCICE		
AUX MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE (Note 5)	4 742 121 \$	7 709 787 \$
À LA PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	<u>1 361 521</u>	<u>2 098 825</u>
	<u>6 103 642 \$</u>	<u>9 808 612 \$</u>

UNIAG COOPÉRATIVE
RÉSERVE CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2022

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 066 093 \$	17 733 435 \$
Excédent de l'exercice précédent	<u>7 709 787</u>	<u>4 983 210</u>
	<u>27 775 880</u>	<u>22 716 645</u>
Ristournes de l'exercice précédent		
Comptant	(2 536 544)	(1 571 714)
En parts sociales	(15 654)	(16 704)
Parts privilégiées	(2 734 964)	(1 047 783)
Impôts futurs liés à l'excédent de l'exercice précédent	265 888	(14 351)
Impôts exigibles liés à l'excédent de l'exercice précédent	<u>(6 059)</u>	<u>-</u>
	<u>(5 027 333)</u>	<u>(2 650 552)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>22 748 547</u></u> \$	<u><u>20 066 093</u></u> \$

UNIAG COOPÉRATIVE
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2022

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 4)		
Rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice	5 779 059 \$	7 937 472 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>16 792 964</u>	<u>(11 357 637)</u>
	<u>22 572 023</u>	<u>(3 420 165)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(125 240)	(76 639)
Acquisition d'intérêts dans des partenariats	-	(3 921 287)
Produit de disposition sur placement	1 062	-
Encaissement de placements	-	853 753
Acquisition d'immobilisations corporelles	(496 795)	(3 424 486)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	59 024	92 300
Acquisition d'immobilisations corporelles destinées à la vente	-	(3 901)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	2 199 309	2 471 762
Variation nette du billet à recevoir d'un partenariat	<u>(6 241 901)</u>	<u>-</u>
	<u>(4 604 541)</u>	<u>(4 008 498)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(6 314 176)	2 081 185
Emprunts à long terme	2 928 582	6 600 000
Remboursement de la dette à long terme	(3 655 547)	(1 642 822)
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(23 515)	(16 881)
Ristournes versées	(2 536 544)	(1 571 714)
Émission de parts sociales et de parts privilégiées	1 554 701	1 822 831
Rachat de parts sociales et de parts privilégiées	(498 561)	(725 311)
Dividendes versés par la filiale aux actionnaires sans contrôle	(1 200 000)	(900 000)
Remboursement de parts privilégiées	(223 000)	(252 000)
Retrait des commanditaires sans contrôle	<u>(297 107)</u>	<u>(219 049)</u>
	<u>(10 265 167)</u>	<u>5 176 239</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 702 315	(2 252 424)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>6 198 532</u>	<u>8 450 956</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>13 900 847 \$</u>	<u>6 198 532 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

UNIAG COOPÉRATIVE
BILAN CONSOLIDÉ
31 OCTOBRE 2022

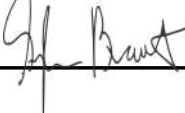
	31 octobre 2022	30 octobre 2021
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	13 900 847 \$	6 198 532 \$
Débiteurs (note 6)	19 610 701	14 856 740
Impôts sur les bénéfices	631 595	213 236
Stocks (note 7)	16 219 675	16 657 641
Acomptes sur stocks	7 273 744	14 616 618
Frais payés d'avance	221 896	395 750
Instruments financiers dérivés (note 8)	93 400	193 654
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	<u>217 287</u>	<u>-</u>
	58 169 145	53 132 171
PLACEMENTS (note 9)	25 158 090	19 008 807
INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (note 10)	3 958 771	3 921 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	7 787 580	7 814 737
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION- ACQUISITION (note 12)	61 268	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA VENTE	-	1 221 465
ACTIF INCORPORELS - LOGICIEL EN DÉVELOPPEMENT	24 960	31 200
ÉCART D'ACQUISITION	3 486 966	3 486 966
IMPÔTS FUTURS (note 17)	<u>29 501</u>	<u>87 203</u>
	<u><u>98 676 281</u></u> \$	<u><u>88 703 836</u></u> \$

UNIAG COOPÉRATIVE
BILAN CONSOLIDÉ
31 OCTOBRE 2022

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 13)	7 500 000 \$	13 814 176 \$
Créditeurs (note 14)	24 513 914	10 719 873
Palements anticipés	2 595 325	2 119 543
Impôts sur les bénéfices	-	259 233
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 15)	11 914	16 244
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 16)	822 288	935 084
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 16)	-	1 382 206
Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice (note 18)	<u>1 508 062</u>	<u>1 629 945</u>
	36 951 503	30 876 304
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 15)	50 175	-
DETTE À LONG TERME (note 16)	8 201 975	7 433 938
IMPÔTS FUTURS (note 17)	<u>1 798 438</u>	<u>2 004 248</u>
	<u>47 002 091</u>	<u>40 314 490</u>
AVOIR		
PARTS PRIVILÉGIÉES	18 083 422	14 450 043
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 19)	888 388	816 125
SURPLUS D'APPORT	3	2
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Excédent (note 5)	4 742 121	7 709 787
Réserve	<u>22 748 547</u>	<u>20 066 093</u>
	46 462 481	43 042 050
PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	<u>5 211 709</u>	<u>5 347 296</u>
	<u>51 674 190</u>	<u>48 389 346</u>
	<u><u>98 676 281</u></u> \$	<u><u>88 703 836</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur

 _____, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives et issue d'une fusion entre La Coop Uniforce et La Coop des Frontières, Coopérative Agricole, est un organisme créé en vue de procurer à ses membres des biens et services pour l'exploitation de leurs entreprises. Elle exploite des quincailleries, vend divers produits, principalement dans le domaine agricole, et commercialise les grains. Au 20 août 2020, la coopérative a adopté la dénomination sociale Uniag Coopérative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF), à l'exception des particularités suivantes qui découlent des exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Ristournes et impôts sur l'excédent

L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve consolidée au cours du prochain exercice.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées et les impôts y afférents sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

Nom	Description	Pourcentage de participation
9406-5299 Québec inc.	Société de gestion	70 %
Norseco S.E.C.	Distributeur de semences	73,4 %
9403-1689 Québec inc.	Société de gestion	73,4 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus au client à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Les rabais de volume sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

Les escomptes de caisse consentis aux clients sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction de prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état des résultats consolidés et dans le bilan consolidé de la coopérative. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts différentiels engagés par la coopérative pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent, à la condition que la société soit raisonnablement certaine de s'être conformée, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaises créances, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des contrats à terme.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividende, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans le cadre de l'opération.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les placements en actions privilégiées de sociétés privées et en parts de coopératives sont comptabilisés au coût.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des contrats à terme et des contrats de change.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des paiements anticipés et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût des grains et les risques de change découlant de ses transactions commerciales futures à l'étranger. Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change.

Les instruments financiers dérivés, non désignés à titre de couverture, sont inscrits à leur juste valeur estimative à titre d'actif ou passif, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux prix ou taux pratiqués sur le marché. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont comptabilisés aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Le coût moyen est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

En ce qui concerne les stocks de semences d'une des filiales, ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur état et lieu actuel. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, de même que les coûts de transport, de manutention et autres qui sont directement attribuables à l'acquisition des produits.

Intérêts dans des partenariats

Les intérêts dans des partenariats sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Bâtiments	4 % et 10 %
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Matériel roulant	10 % et 30 %
Machinerie et équipements	20 %
Pavages et voies d'évitement	8 %
Balance à camion	20 %
Améliorations locatives	20 %

Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Le coût correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Matériel roulant	Linéaire	5 ans
------------------	----------	-------

Immobilisations corporelles destinées à la vente

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont comptabilisées au moindre de la valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des frais de vente et ne sont pas amorties.

Actifs incorporels

L'actif incorporel représente un logiciel et est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens. Les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont compris dans les résultats.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont mesurés à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts devraient se résorber. Pour leur part, les filiales utilisent la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

La coopérative a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er novembre 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er novembre 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers consolidés de la société, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la coopérative.

Impôts sur les bénéfices

La coopérative a adopté les modifications au chapitre 3465, Impôts sur les bénéfices, relatives au classement des actifs et passifs d'impôts futurs ainsi qu'aux informations à fournir sur le montant des actifs et passifs d'impôts futurs.

Ces nouvelles exigences prévoient que pour une société qui applique la méthode des impôts futurs:

- lorsque celle-ci ventile ses actifs et ses passifs à court terme et à long terme, elle doit classer ses actifs d'impôts futurs et ses passifs d'impôts futurs dans le long terme;
- des informations doivent être fournies quant au montant des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs relatif à chaque type d'écart temporaire pour chaque période présentée.

Ces modifications, applicables aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées de manière rétrospective et ont entraîné le reclassement dans l'actif à long terme d'un montant de 55 541 \$, au 30 octobre 2021 ainsi que la divulgation des informations décrites à la note 18 des états financiers.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

Les rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice se détaillent comme suit :

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Excédent de l'exercice	6 103 642 \$	9 808 612 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	480 387	851 674
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(15 459)	(53 295)
Gain non matérialisé sur instruments financiers dérivés	100 254	(141 079)
Ristournes converties en parts	(491)	(1 221 735)
Impôts futurs	<u>117 781</u>	<u>127 377</u>
Solde à reporter	6 786 114 \$	9 371 554 \$

4. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Solde reporté	6 786 114 \$	9 371 554 \$
Gain sur cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	(977 844)	(1 434 082)
Quote-part du Partenariat Agricole QMO S.E.C.	(37 484)	-
Amortissement des actifs incorporels	6 240	-
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	8 092	-
Impôts exigibles liés à l'excédent de l'exercice précédent	<u>(6 059)</u>	<u>-</u>
	<u>5 779 059 \$</u>	<u>7 937 472 \$</u>

Les variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Débiteurs	(4 753 961) \$	(4 758 218) \$
Impôts sur les bénéfices	(677 592)	(40 482)
Stocks	437 966	(2 395 269)
Acomptes sur stocks	7 342 874	(6 518 269)
Frais payés d'avance	173 854	(107 320)
Créditeurs	13 794 041	1 209 594
Paiements anticipés	<u>475 782</u>	<u>1 252 327</u>
	<u>16 792 964 \$</u>	<u>(11 357 637) \$</u>

5. EXCÉDENT DE L'EXERCICE - RECOMMANDATION D'AFFECTATION

À son assemblée du 15 février 2023, le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de distribuer une ristourne de 2 560 690 \$ pour son exercice terminé le 31 octobre 2022.

En considérant que les membres, en assemblée générale, approuvent ladite recommandation, les impôts sur l'excédent qui seront comptabilisés à la réserve consolidée de l'exercice suivant, conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, sont les suivants :

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Excédent de l'exercice	4 742 121 \$	7 709 787 \$
Ristournes recommandées	<u>(2 560 690)</u>	<u>(5 287 162)</u>
	<u>2 181 431</u>	<u>2 422 625</u>
Impôts sur l'excédent de l'exercice		
Futurs liés à l'excédent de l'exercice	74 858	265 888
Exigibles liés à l'excédent de l'exercice (note 4)	<u>(1 802)</u>	<u>(6 059)</u>
Montant à affecter à la réserve	<u>2 254 487</u> \$	<u>2 682 454</u> \$

Les impôts futurs sont constitués de l'excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles, ainsi que des pertes fiscales reportées sur la valeur fiscale et de ristournes reçues en parts privilégiées pour un montant de 1 674 115 \$ en passif (1 748 973 \$ en passif en 2021).

6. DÉBITEURS

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Clients		
Grains	10 250 112 \$	4 206 917 \$
Membres	3 165 873	2 994 081
Autres	6 495 495	7 310 862
Provision pour créances douteuses	(300 779)	(47 592)
Taxes de ventes	-	131 457
Subventions à recevoir	<u>-</u>	<u>261 015</u>
	<u>19 610 701</u> \$	<u>14 856 740</u> \$

7. STOCKS

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Alimentation animale	- \$	320 174 \$
Matériel d'emballage	36 377	102 087
Quincaillerie	6 167 418	5 273 640
Grains	-	283 642
Centre d'engrais	-	488 821
Produits de protection des cultures et semences	<u>10 015 880</u>	<u>10 189 277</u>
	<u>16 219 675</u> \$	<u>16 657 641</u> \$

La provision pour dépréciation des stocks à leur valeur de réalisation nette s'élève à 729 031 \$ (780 664 \$ en 2021). La variation a été comptabilisée dans le coût des produits vendus.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la coopérative devrait recevoir pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. La juste valeur des instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice est la suivante :

	Valeur nominale contractuelle	Poste du bilan	Juste valeur actif 31 octobre 2022	Juste valeur actif 30 octobre 2021
Contrats de change	1 000 000 \$	Actif court terme	<u>93 400</u> \$	<u>193 654</u> \$

9. PLACEMENTS

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie A 919 parts (915 parts en 2021)	22 975 \$	22 875 \$
Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie B 2 113 337 parts	2 113 337	2 113 337
Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie D 13 611 418 parts	13 611 418	13 611 418
Autres Coopératives	2 894	2 465
Participation de 11,28 % dans 9372-4409 Québec inc.	541 794	541 794
Participation de 0,4963 % dans Énergie RC S.E.C. ^(a)	217 287	217 287
Parts sociales		
Coopérative Beauharnois en santé - coop de solidarité	500	500
Centre Coopératif de grains	5 000	5 000
Coopérative de développement régional du Québec	100	100
Effet à recevoir d'une société, sans intérêts ni modalités d'encaissement	300 000	300 000
Participation dans Optiboef S.E.N.C. (2,34 % en 2021)	-	1 000
8,89 % (9,38 % en 2021) des actions de catégorie A de Grains Québec Commandité inc.	89	9
750 752 parts ordinaires de catégorie A représentant une participation de 8,89 % (9,38% en 2021) dans Partenariat Agricole GQ S.E.C.	750 752	750 752
1 407 661 parts privilégiées de catégorie C dans Partenariat Agricole GQ S.E.C.	1 407 661	1 407 661
159 669 (34 609 en 2021) actions de catégorie A, représentant une participation de 2,59 % (2,39 % en 2021) de 2836072 Ontario inc.	<u>159 669</u>	<u>34 609</u>
Solde à reporter	19 133 476 \$	19 008 807 \$

9. PLACEMENTS (suite)

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Solde reporté	19 133 476 \$	19 008 807 \$
Billet à recevoir d'un partenariat, Partenariat Agricole QMO S.E.C., taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, subordonné au remboursement de la marge de crédit de la Fédération des caisses Desjardins du Québec détenue par le partenariat	<u>6 241 901</u>	<u>-</u>
	25 375 377	19 008 807
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>217 287</u>	<u>-</u>
	<u>25 158 090 \$</u>	<u>19 008 807 \$</u>

- a) Avant la date de mise au point définitive des états financiers, la coopérative a demandé le rachat de la totalité de sa participation détenue dans Énergie RC S.E.C. Les deux parties se sont entendues pour un montant de 508 605 \$ et la transaction aura lieu au cours de l'exercice 2023. La totalité du placement a été présentée à court terme.

10. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
50 parts ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 50 % dans Partenariat Agricole QMO S.E.C.	3 958 721 \$	3 921 237 \$
50 actions ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 50% dans Commandité QMO inc.	<u>50</u>	<u>50</u>
	<u>3 958 771 \$</u>	<u>3 921 287 \$</u>

La société Partenariat Agricole QMO S.E.C. est impliquée dans la mise en marché de produits agricoles, plus spécifiquement les aliments du bétail et les produits et services du secteur végétal. La société Commandité QMO inc. agit à titre de commandité pour la société en commandite.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 octobre 2022		30 octobre 2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 730 584 \$	- \$	1 730 584 \$	1 730 585 \$
Bâtiments	6 697 906	1 991 416	4 706 490	4 763 915
Mobilier de bureau	146 307	72 429	73 878	16 082
Équipement informatique	784 520	543 314	241 206	266 202
Matériel roulant	408 785	234 088	174 697	159 275
Pavages et voies d'évitement	635 741	304 200	331 541	360 371
Balance à camion	231 695	221 940	9 755	12 194
Machinerie et équipements	1 672 988	1 226 534	446 454	452 390
Améliorations locatives	<u>135 467</u>	<u>62 492</u>	<u>72 975</u>	<u>53 723</u>
	<u>12 443 993 \$</u>	<u>4 656 413 \$</u>	<u>7 787 580 \$</u>	<u>7 814 737 \$</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative n'a transféré aucune immobilisation corporelle dans ses immobilisations destinées à la vente (1 221 465 \$ en 2021).

12. BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	31 octobre 2022		30 octobre 2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	<u>69 360 \$</u>	<u>8 092 \$</u>	<u>61 268 \$</u>	<u>- \$</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a acquis des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition pour un montant de 69 360 \$ (0 \$ en 2021).

13. EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose de trois marges de crédit de 12 500 000 \$ dont 5 000 000 \$ n'est pas utilisé au 31 octobre 2022. Ces emprunt sont garantis par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances et des biens en stock corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 15 000 000 \$ et ils sont renouvelables annuellement. Les créances et les stocks ont une valeur nette comptable de 22 091 409 \$ (18 693 981 \$ en 2021).

La coopérative est coemprunteur d'une marge de crédit de 10 000 000 \$ dont aucun solde n'est utilisé au 31 octobre 2022. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de deuxième rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 10 000 000 \$. Les créances et les stocks ont une valeur nette comptable de 22 091 409 \$ (18 693 981 \$ en 2021).

Une des filiales dispose d'une marge de crédit autorisée de 5 000 000 \$ pour la période du 1er février au 31 juillet et de 3 000 000 \$ pour la période du 1er août au 31 janvier dont aucune somme n'est utilisée au 31 octobre 2022. De plus, elle dispose d'une ligne de change de 1 000 000 \$ dont aucune somme n'est utilisée au 31 octobre 2022. Elles sont garanties par une hypothèque mobilière de premier rang de 7 000 000 \$ grevant l'universalité des biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs. La convention est renouvelable annuellement.

14. CRÉDITEURS

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Fournisseurs		
Membres	3 256 596 \$	1 670 383 \$
Partenariat Agricole QMO S.E.C.	7 637 129	-
Sollio Groupe Coopératif	1 401 771	3 268 971
Autres fournisseurs et frais courus	12 063 861	5 646 300
Charges sociales et retenues à la source	142 323	134 219
Taxes de ventes	<u>12 234</u>	<u>-</u>
	<u>24 513 914 \$</u>	<u>10 719 873 \$</u>

15. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Contrat de location de matériel roulant, 8,24 %	- \$	14 000 \$
Contrat de location de matériel roulant, 5,12 %	-	2 244
Contrat de location de matériel roulant, 10,62 %, échéant en février 2027, capital et intérêts remboursables par versement mensuels de 1 495 \$	<u>62 089</u>	<u>-</u>
	62 089	16 244
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>11 914</u>	<u>16 244</u>
	<u><u>50 175</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	17 940 \$
2024	17 940
2025	17 940
2026	17 940
2027	<u>5 980</u>
	77 740
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>15 651</u>
	<u><u>62 089</u></u> \$

16. DETTE À LONG TERME

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Emprunts Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie, 1,90 % à 3,94 %	- \$	1 956 835 \$
Emprunt Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie, 1,80 %	-	231 072
Billets à Sollio Groupe Coopératif, sans intérêts, échéant en février 2023, payable en totalité à la date d'échéance	101 880	710 256
Emprunts Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,95 %, renouvelable en novembre 2025, garantis par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles et immeubles corporels et incorporels, présent et futurs pour un montant de 30 000 000 \$, ayant une valeur nette de 29 852 318 \$, capital et intérêts remboursable par versements mensuels totaux de 57 679 \$	5 965 536	6 600 000
Emprunt, 10,5 %, échéant en octobre 2023, capital remboursable par versements mensuels de 10 400 \$	28 265	253 065
Emprunt Fédération des Caisse Desjardins du Québec, 5,95% renouvelable en avril 2026, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles et immeubles corporels et incorporels, présents et futur pour un montant de 30 000 000 \$, ayant une valeur nette de 29 852 318 \$, capital et intérêts remboursables par versements mensuels totaux de 57 679 \$	<u>2 928 582</u>	<u>-</u>
	9 024 263	9 751 228
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	822 288	935 084
Dettes à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>1 382 206</u>
	<u>8 201 975 \$</u>	<u>7 433 938 \$</u>

16. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	822 288 \$
2024	692 143 \$
2025	692 143 \$
2026	692 143 \$
2027	692 143 \$

17. ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit:

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Immobilisations corporelles	(533 821) \$	(288 856) \$
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 304	1 962
Ristournes en parts	(4 167 060)	(4 069 545)
Dividende à recevoir	-	(1 586)
Gain non matérialisé sur instruments financiers	-	(34 680)
Gain non matérialisé sur taux de change	(14 171)	(29 762)
Gain en capital	(197 254)	(197 254)
Pertes fiscales inutilisées	3 132 741	2 580 733
Dépenses R&D non utilisées	66 403	66 403
Écart résultant de la consolidation	<u>(60 079)</u>	<u>55 540</u>
	<u>(1 768 937) \$</u>	<u>(1 917 045) \$</u>

17. ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS (suite)

Le solde des impôts futurs est ventillé entre l'actif et le passif d'impôts futurs comme suit.

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Actifs d'impôts futurs	29 501 \$	87 203 \$
Passifs d'impôts futurs	<u>(1 798 438)</u>	<u>(2 004 247)</u>
	<u>(1 768 937) \$</u>	<u>(1 917 044) \$</u>

18. PARTS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Parts privilégiées de catégorie ESSOR, 7,25 %	- \$	223 000 \$
Parts privilégiées de catégorie R, 3,20 %	<u>1 508 062</u>	<u>1 406 945</u>
	1 508 062	1 629 945
Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice	<u>1 508 062</u>	<u>1 629 945</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

19. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales, de parts privilégiées ainsi que de parts associés. La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Tout membre doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ pour un total de 1 000 \$. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

Un membre auxiliaire particulier doit détenir 1 part sociale de 10 \$ chacune pour un total de 10 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote mais a le droit aux ristournes.

Un membre auxiliaire entreprise doit détenir 10 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 100 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote mais a le droit aux ristournes.

19. CAPITAL SOCIAL (suite)

Un membre associé doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 1 000 \$. Ce membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Le poids relatif des votes exprimés par les membres associés peut totaliser au plus 25 % des voies totales. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

Le règlement de la coopérative autorise le conseil à émettre diverses catégories de parts privilégiées et à en déterminer le montant, les privilèges, intérêts, droits et restrictions, ainsi que les conditions et les termes de paiement, de rachat et de leur remboursement.

Parts privilégiées, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, remboursables au capital versé au gré du conseil.

Parts privilégiées de catégorie R, valeur nominale de 1 \$, intérêts non cumulatifs de 2,7 % à 3,2 % en 2022, révisable annuellement, émises dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter décembre 2022, décembre 2023, décembre 2024, décembre 2025 et décembre 2026.

Parts privilégiées de catégorie LCF-2017, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, émises dans le cadre d'acquisition d'actifs, rachetables sur décision du conseil d'administration.

31 octobre 2022 30 octobre 2021

Parts émises et payées, présentées à l'avoir des membres :

924 parts sociales (901 en 2021)	834 358 \$	805 408 \$
48 parts membres associés (4 en 2021)	43 750	4 000
433 parts membres auxiliaires particuliers (361 en 2021)	4 330	3 610
77 parts membres auxiliaires entreprises (64 en 2021)	<u>5 950</u>	<u>3 107</u>
	<u>888 388 \$</u>	<u>816 125 \$</u>

19. CAPITAL SOCIAL (suite)

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Parts privilégiées, présentées à l'avoir :		
- Parts privilégiées	6 582 018 \$	3 849 631 \$
- Parts privilégiées de catégorie R	8 665 404	7 764 412
- Parts privilégiées de catégorie LCF-2017	<u>2 836 000</u>	<u>2 836 000</u>
	<u>18 083 422 \$</u>	<u>14 450 043 \$</u>

Au cours de l'exercice, le capital social et les parts privilégiées ont varié de la façon suivante :

	31 octobre 2022	30 octobre 2021
Solde au début de l'exercice	15 266 168 \$	13 120 282 \$
Augmentation		
- Parts sociales	39 442	23 415
- Parts auxiliaires	3 593	1 159
- Parts associées	39 750	4 000
- Parts privilégiées de catégorie R	2 411 904	2 723 882
- Parts privilégiées	<u>2 734 964</u>	<u>1 047 783</u>
	<u>20 495 821</u>	<u>16 920 521</u>
Remboursement et rachat		
- Parts sociales	(10 491)	(14 122)
- Parts auxiliaires	(30)	(9 562)
- Parts privilégiées	(2 578)	(180 334)
- Parts privilégiées de catégorie R	(2 849)	(43 391)
- Parts privilégiées présentées à titre de passif financier	<u>(1 508 062)</u>	<u>(1 406 945)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>18 971 810 \$</u>	<u>15 266 168 \$</u>

20. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 59,10 % (69,41 % en 2021) de ses opérations avec ses membres au sens du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

21. ÉVENTUALITÉS

La coopérative a signé, dans le cadre d'un contrat de location conclu auprès de Sollio Groupe Coopératif, une lettre de cautionnement d'un montant de 200 000 \$.

22. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la coopérative et ses filiales en vertu de contrats de location d'immeuble et de matériel roulant venant à échéances diverses entre janvier 2022 et mars 2029 totalisent 2 691 399 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	534 978 \$
2024	480 457 \$
2025	436 421 \$
2026	359 111 \$
2027	364 490 \$

En vertu d'une entente avec Sollio Groupe Coopératif, la coopérative s'engage à acheter 95 % de son approvisionnement en produits de moulée et de quincaillerie et matériaux de Sollio Groupe Coopératif et s'engage à payer un montant annuel de 20 000 \$ en service conseils auprès de Sollio Groupe Coopératif.

23. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 32 % (28 % en 2021) de ses achats de Sollio Groupe Coopératif.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la coopérative a engagé les dépenses et revenus suivants envers le partenariat :

31 octobre 2022 30 octobre 2021

Partenariat Agricole QMO S.E.C.

Ventes	3 202 711 \$	-	\$
Revenus d'intérêts	265 302 \$	-	\$
Achats	58 050 642 \$	-	\$

De plus, des opérations ont été réalisées avec les entreprises des membres du conseil d'administration.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités. Les revenus et les dépenses sont évalués à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes clients et les comptes fournisseurs sont évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 octobre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La coopérative évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La coopérative établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 octobre 2022, environ 52 % (43 % en 2021) du total des comptes clients sont à recevoir d'une société importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses besoins opérationnels et en recourant à des multiples sources de financement pour maintenir sa flexibilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats consolidés et la situation financière de la coopérative.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La coopérative réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la fin de l'exercice, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont les suivants :

	31 octobre 2022		30 octobre 2021	
	Euros	Dollars américains	Euros	Dollars américains
	€	\$	€	\$
Encaisse (découvert bancaire)	-	773 694	-	(31 995)
Clients	-	1 120 575	-	2 023 502
Fournisseurs	14 251	4 036 485	15 662	732 414

UNIAG COOPÉRATIVE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2022

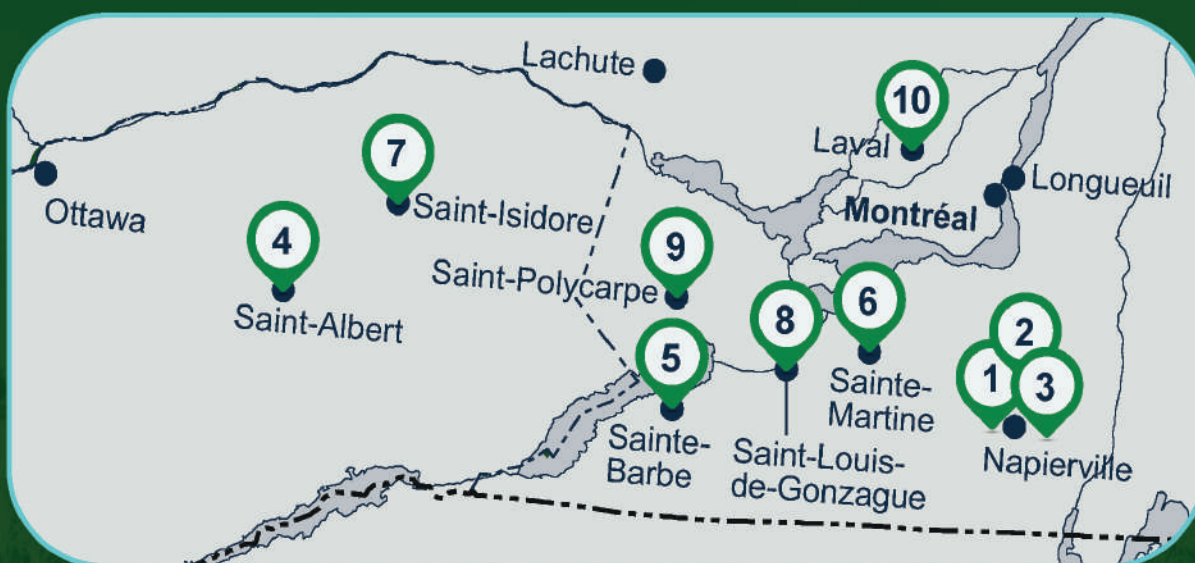
	31 octobre 2022	30 octobre 2021
ANNEXE A - COÛT DES PRODUITS VENDUS		
Stocks au début de l'exercice	16 657 641 \$	26 305 032 \$
Achats	221 358 200	146 178 553
Frais de transport	23 546	301 470
Diminution de la dépréciation des stocks	<u>(51 633)</u>	<u>(187 531)</u>
	237 987 754	172 597 524
Stocks à la fin de l'exercice	<u>16 219 675</u>	<u>16 657 641</u>
	<u>221 768 079</u> \$	<u>155 939 883</u> \$



Défi Sollio, 20 août 2022
Ormstown, QC

Notes

[illegible]



NOS PLACES D'AFFAIRES

1 SIÈGE SOCIAL
4, rang Saint-André
Saint-Cyprien-de-Napierville, QC
J0J 1L0
☎ 450 245-3308

2 BMR NAPIERVILLE
701, route 219, QC
☎ 450 245-3677
@ bmr.napierville@uniag.coop

3 CENTRE D'ENGRAIS NAPIERVILLE
100, boulevard Industriel, QC
☎ 450 245-3308 poste 10401

4 AGRIZONE SAINT-ALBERT & CENTRE D'ENGRAIS
1312, route 900 E, ON
☎ 613 987-2152
@ hardw.albert@uniag.coop

5 BMR EXPRESS SAINTE-BARBE
59, Montée du Lac, QC
☎ 450 373-4625
@ quinc.barbe@uniag.coop

6 BMR EXPRESS SAINTE-MARTINE & CENTRE D'ENGRAIS
195, rue Ste-Marie C.P. 9, QC
☎ 450 427-2003
@ quinc.martine@uniag.coop

7 AGRIZONE SAINT-ISIDORE & CENTRE D'ENGRAIS
4650, rue Ste-Catherine, ON
☎ 613 524-2828
@ hardw.isidore@uniag.coop

8 SONICHOIX/BMR EXPRESS SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE
31, rue du Pont, QC
☎ 450 377-9460
@ quinc.louis@uniag.coop

9 AGRIZONE SAINT-POLYCARPE & CENTRE D'ENGRAIS
68, chemin de la Cité des Jeunes, QC
☎ 450 265-3142
@ quinc.poly@uniag.coop

10 NORSECO
2914, boulevard Curé-Labelle, Laval, QC
☎ 1 800 561-9693